



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 14

Thursday, October 31, 2002

Le jeudi 31 octobre 2002

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Atkins
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Bryden
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Doody
 Eyton
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Gill
 Graham
 Gustafson
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kolber
 Kroft
 LaPierre
 Lapointe
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Pearson
 Phalen
 Pitfield
 Prud'homme
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Rossiter
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stratton
 Taylor
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 *Angus
 Atkins
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bolduc
 Bryden
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Doody
 Eyton
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Fraser
 Furey

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gauthier
 Gill
 Graham
 Gustafson
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 *Kirby
 Kolber
 Kroft
 LaPierre
 Lapointe
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Milne
 Morin
 Murray
 Nolin
 Pearson
 Phalen
 Pitfield
 Prud'homme
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Rossiter
 Setlakwe
 Sibbeston
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stratton
 Taylor
 Tkachuk
 Watt
 Wiebe

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Supplementary Estimates (A), 2002-2003.—Sessional Paper No. 2/37-171.

The Honourable the Speaker informed the Senate that the Clerk of the Senate had tabled the following:

Statement of the Clerks Receipts and Disbursements for the Year Ended March 31, 2002, pursuant to Rule 133.—Sessional Paper No. 2/37-172S.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Furey tabled the following (Sessional Paper No. 2/37-173S):

THURSDAY, October 31, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the 37th Parliament are as follows:

Professional Services	\$	9,692
Transportation and Communications		—
Other	\$	400
Witness Expenses	\$	<u>51,449</u>
Total	\$	61,541

During the First Session of the Thirty-seventh Parliament, the Committee held 61 meetings, during which it heard 262 witnesses. The Committee held hearings on 15 bills, including twelve Government bills, three of which were introduced in the Senate, in addition to one private members' public bill introduced in the Commons and two such bills introduced in the Senate. The Committee recommended a total of 20 amendments to four bills. In all the Committee submitted twenty reports, thirteen of which deal with bills.

Respectfully submitted,

Le président,

GEORGE FUREY

Chair

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2002-2003.—Document parlementaire n° 2/37-171.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a déposé sur le Bureau ce qui suit :

État des recettes et dépenses du greffier pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à l'article 133 du Règlement.—Document parlementaire n° 2/37-172S.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Furey dépose le rapport suivant (document parlementaire n° 2/37-173S) :

Le JEUDI 31 octobre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déferées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par le Comité au cours de la première session de la 37^e législature:

Services professionnels	9692 \$
Transport et communications	—
Autres dépenses	400 \$
Dépenses des témoins	<u>51 449 \$</u>
Total	61 541 \$

Au cours de la première session de la 37^e législature, le Comité a tenu 61 séances et entendu 262 témoins. Le Comité a tenu des audiences sur 15 projets de loi, soit douze projets de loi du gouvernement, dont trois ont été introduit au Sénat, un projet de loi d'intérêt public émanant de députés aux Communes et deux de même nature déposés au Sénat. Le Comité a recommandé au total 20 amendements à quatre projets de loi. En tout le Comité a présenté vingt rapports dont huit portant sur des projets de loi.

Respectueusement soumis,

The Honourable Senator Chalifoux tabled the following (Sessional Paper No. 2/37-174S):

THURSDAY, October 31, 2002

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-seventh Parliament are as follows:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

Professional Services	\$	100
Transportation		—
Other, Miscellaneous		—
Witness Expenses		—
Total	\$	100

2. With respect to its special study on Aboriginal Economic Development in relation to Northern National Parks:

Professional Services	\$	5,265
Transportation	\$	45,093
Other, Miscellaneous		—
Witness Expenses		—
Total	\$	50,358

3. With respect to its special study on urban Aboriginal youth:

Professional Services	\$	12,228
Transportation		—
Other, Miscellaneous		—
Witness Expenses	\$	1,469
Total	\$	13,697

On March 12, 2001, the Committee received an Order of Reference to examine and report upon Aboriginal economic development in relation to northern national parks. This Order of Reference was delegated to a Subcommittee which heard 4 witnesses and held 3 meetings.

In addition, in May 2001, the Subcommittee sent a fact-finding delegation to the Northwest Territories, the Yukon, and Nunavut. The Committee's final report was tabled on September 27, 2001.

On September 27, 2001, the Committee received an Order of Reference to examine and report upon issues affecting urban Aboriginal youth in Canada.

During the session, your Committee held 34 meetings, heard 68 witnesses, and examined two bills including Bill S-24 (the Kanesatake Interim Land Base Governance Act), and Bill C-37, (the Claim Settlements (Alberta and Saskatchewan) Implementation Act).

The Committee submitted seven reports.

L'honorable sénateur Chalifoux dépose le rapport suivant (document parlementaire n° 2/37-174S) :

Le JEUDI 31 octobre 2002

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déférées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le comité au cours de la première session de la trente-septième législature :

1. Relatif à son étude des mesures législatives :

Services professionnels	100 \$
Transport	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	—
Total	100 \$

2. Relatif à son étude spéciale sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord :

Services professionnels	5 265 \$
Transport	45 093 \$
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	—
Total	50 358 \$

3. Relatif à son étude spéciale sur les jeunes autochtones en milieu urbain :

Services professionnels	12 228 \$
Transport	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	1 469 \$
Total	13 697 \$

Le 12 mars 2001, le comité a reçu le mandat d'examiner le développement économique autochtone en association avec les parcs nationaux du Nord du Canada. Ce mandat a été délégué à un sous-comité, lequel a entendu 4 témoins et tenu 3 réunions.

De plus, au mois de mai 2001, le Sous-comité a envoyé une délégation en mission d'information dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut. Le rapport final du Comité a été déposé le 27 septembre 2001.

Le 27 septembre 2001, le comité a reçu le mandat d'examiner, pour ensuite en faire rapport, les problèmes qui touchent les jeunes Autochtones des villes du Canada

Durant la session, le comité a tenu 34 réunions, a entendu 68 témoins et a étudié deux projets de loi dont le Projet de loi S-24 (Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake), et le Projet de loi C-37 (Loi sur la mise en œuvre des mesures concernant le règlement des revendications (Alberta et Saskatchewan)).

Le comité a présenté sept rapports.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

La présidente,

THELMA CHALIFOUX

Chair

INTRODUCTION AND FIRST READING OF SENATE PUBLIC BILLS

The Honourable Senator Spivak presented a Bill S-10, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Maheu, for the second reading of Bill C-10, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act.

After debate,

The Honourable Senator Tkachuk for the Honourable Senator Sparrow moved, seconded by the Honourable Senator Gustafson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was negatived.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Maheu, for the second reading of Bill C-10.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Prud'homme, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C.:

That for the duration of the present session any select committee may meet during adjournments of the Senate.

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

L'honorable sénateur Spivak présente un projet de loi S-10, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Andreychuk, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Jaffer, appuyée par l'honorable sénateur Maheu, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

Après débat,

L'honorable sénateur Tkachuk, au nom de l'honorable sénateur Sparrow, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gustafson, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Jaffer, appuyée par l'honorable sénateur Maheu, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-10.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P.,

Que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the motion be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 4 (inquiry), 4 (motion), 3 (inquiry), 3, 5 (motions), 2 (inquiry) and 7 (motion) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Gauthier moved, seconded by the Honourable Senator Lapointe:

That the recommendations and proposed rules contained in the Fourteenth Report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament presented to the Senate in the First Session of the 37th Parliament on June 11, 2002, be adopted, mainly:

1. a) Recommendation:

That the Senate adopt a procedure that would

(a) enable the Senate, following its approval of a report submitted by a select committee, to refer that report to the Government with a request for a comprehensive response within 150 calendar days;

(b) require the Leader of the Government in the Senate to either table the Government's response within the 150 day period or provide the Senate with an explanation; and

(c) deem the report and the comprehensive response to be referred upon tabling to the select committee for review, and provide that the select committee be deemed to have been referred the matter for consideration should the 150 day period lapse without a comprehensive response being received.

b) Proposed Rule:

That the Rules of the Senate be amended in rule 131,

(a) by renumbering rule 131 as 131(1); and

(b) by adding after subsection 131(1) the following:

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que la motion soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 4 (interpellation), 4 (motion), 3 (interpellation), 3, 5 (motions), 2 (interpellation) et 7 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Gauthier propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe,

Que les recommandations et les dispositions proposées dans le quatorzième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement présenté au Sénat pendant la première session de la 37^e législature le 11 juin 2002 soient adoptées, notamment :

1. a) Recommandation

Que le Sénat adopte une procédure en vertu de laquelle

a) le Sénat, après avoir adopté le rapport d'un comité spécial, pourrait le faire remettre au gouvernement et lui demander d'y faire une réponse globale dans les 150 jours civils suivants;

b) le leader du gouvernement au Sénat devrait soit déposer la réponse du gouvernement au cours de la période de 150 jours, soit fournir une explication au Sénat, et

c) le rapport et la réponse globale seraient réputés, dès son dépôt, être déferés au comité particulier pour étude, ou la question serait réputée avoir été déferée au comité particulier pour étude, dans l'éventualité où le délai de 150 jours civils expirerait sans qu'une réponse globale n'ait été faite.

b) Disposition proposée

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié à l'article 131 :

a) par le changement de la désignation numérique de l'article 131 à celle de paragraphe 131(1);

b) par adjonction, après le paragraphe 131(1), de ce qui suit :

“Request for Government response

(2) Where the Senate adopts either a resolution or a report from a select committee, other than the report on a bill, requesting the Government to provide a full and comprehensive response to the report, the Clerk of the Senate shall communicate the request to the Government Leader in the Senate who shall, within one hundred and fifty calendar days after the adoption of the report, either table the Government’s response or give an explanation for not doing so in the Senate.

(3) Where the Senate adopts a resolution or a report under subsection (2), the report of the select committee and the response of the Government or the explanation of the Government Leader for the absence of a response are deemed to be referred to the select committee one hundred and fifty calendar days after the adoption of the report.”

2. a) Recommendation:

That the Senate adopt a rule based on Senator Gauthier’s proposal relating to petitions, setting out the requirements as to their form and content, providing for a presentation procedure and providing that the subject matter of each public petition shall be referred to the appropriate standing committee, which shall consider it and, where it believes such action to be desirable, report back to the Senate with findings and recommendations.

b) Proposed Rule:

That the *Rules of the Senate* be amended by replacing rules 69 to 71 with the following:

“Presentation of petitions

69. (1) A Senator may present a petition to the Senate, including a petition for the passage of a private bill or for the redress of a grievance.

Senator’s signature

(2) A Senator who presents a petition to the Senate must sign it as the sponsor, but the signature of the Senator is not an indication that the Senator agrees with the content of the petition.

Multiple sponsors

(3) More than one Senator may sponsor a petition.

Report attached

(4) A Senator who presents a petition for the purposes of rule 71 shall present it with the report of the Examiner of Petitions attached.

Content of petition

(5) A petition to the Senate must:

(a) be identified as a petition;

« Demande de réponse du gouvernement

(2) Lorsque le Sénat, dans les soixante jours suivant l’adoption du rapport d’un comité particulier autre que le rapport sur un projet de loi, adopte une résolution demandant au gouvernement de fournir une réponse complète et détaillée au rapport, le greffier du Sénat transmet la demande au leader du gouvernement au Sénat qui doit alors, dans les cent cinquante jours civils suivant l’adoption du rapport, déposer la réponse du gouvernement ou justifier au Sénat l’absence d’une telle réponse.

(3) En cas d’adoption par le Sénat de la résolution visée au paragraphe (2), le rapport du comité particulier ainsi que la réponse du gouvernement ou la justification du leader du gouvernement de l’absence d’une réponse sont réputés renvoyés au comité particulier à l’expiration des cent cinquante jours civils suivant l’adoption du rapport. »

2. a) Recommendation

Que le Sénat adopte une règle inspirée de la suggestion du sénateur Gauthier concernant les pétitions, qui énoncerait les conditions de forme et de contenu, ainsi qu’une procédure de présentation, et qui prévoirait que le sujet de chaque pétition populaire est renvoyée au comité permanent compétent pour qu’il l’étudie et, s’il y a lieu, qu’il en fasse rapport au Sénat avec ses conclusions et recommandations.

b) Disposition proposée

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié par remplacement des articles 69 à 71 par ce qui suit :

« Présentation des pétitions

69. (1) Tout sénateur peut présenter au Sénat une pétition, notamment une pétition demandant l’adoption d’un projet de loi d’intérêt privé ou la réparation d’un grief.

Signature du sénateur

(2) Le sénateur qui présente une pétition au Sénat la signe à titre de parrain, mais sa signature ne signifie pas qu’il est d’accord avec son contenu.

Plusieurs parrains

(3) Une pétition peut être parrainée par plus d’un sénateur.

Rapport

(4) Le sénateur qui présente une pétition visée à l’article 71 y joint le rapport de l’examineur des pétitions.

Contenu de la pétition

(5) La pétition présentée au Sénat doit :

a) être désignée comme telle;

(b) be addressed to the Senate or to the Senate in Parliament assembled;

(c) respectfully request the Senate to do something that it is able to do;

(d) if it is the petition of one or more individuals, contain the original signatures of the petitioners, their names and correct addresses and the dates of their respective signatures; and

(e) if it is the petition of a corporation, be dated and duly authenticated and under the seal of the corporation.

Form of petition

(6) A petition to the Senate must:

(a) be in a form prescribed by the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, on sheets of paper of standard or legal size;

(b) be an original, not a photocopy or facsimile;

(c) be legible, whether it is written, typewritten, printed or some combination of these;

(d) be free of extraneous matter in its text and of alterations; and

(e) reproduce on every sheet its identification as a petition to the Senate or to the Senate in Parliament assembled and the text of the request, if it consists of more than one sheet of signatures and addresses.

Examiner of Petitions

(7) The Director of Committees shall be the Examiner of Petitions.

Petition on behalf of public meeting

70. Petitions signed by persons purporting to represent public meetings shall be received only as the petitions of the persons who sign.

Public petitions

71. (1) In this rule, "public petition" means a petition to the Senate or the Senate in Parliament assembled by at least 25 persons, other than Senators and members of the House of Commons, that is filed for examination, presentation, referral and report under this rule.

Filing for examination

(2) A person may file a public petition with the Clerk of the Senate who shall, at the request of a Senator who proposes to sponsor it, refer it to the Examiner of Petitions for examination for compliance with rule 69.

b) être adressée au Sénat ou au Sénat réuni en Parlement;

c) demander respectueusement au Sénat de faire quelque chose qu'il est en mesure de faire;

d) si elle est présentée par une ou plusieurs personnes physiques, contenir la signature originale des pétitionnaires, leur nom et leur adresse exacte et la date à laquelle ils l'ont signée;

e) si elle est présentée par une personne morale, être datée, dûment authentifiée et porter le sceau de celle-ci.

Forme de la pétition

(6) La pétition présentée au Sénat doit :

a) respecter la forme prévue par le comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et être rédigée sur du papier de format lettre ou de grand format;

b) être un document original et non une photocopie ou une télécopie;

c) être lisible, qu'elle soit sous forme manuscrite, dactylographiée ou imprimée ou une combinaison de ces formes;

d) ne contenir dans son libellé aucune correction et aucune question non pertinente;

e) sur chaque feuille, être désignée comme pétition adressée au Sénat ou au Sénat réuni en Parlement et reproduire le libellé de la requête, si elle comporte plus d'une feuille de signatures et d'adresses.

Examineur des pétitions

(7) Le directeur des comités est l'examineur des pétitions.

Pétition au nom d'une assemblée publique

70. Les pétitions signées par des personnes qui se présentent comme représentantes d'assemblées publiques sont reçues uniquement à titre de pétitions des signataires.

Pétitions d'intérêt public

71. (1) Dans le présent article, « pétition d'intérêt public » s'entend d'une pétition adressée au Sénat ou au Sénat réuni en Parlement par au moins 25 personnes, autres que les sénateurs et les députés de la Chambre des communes, qui est déposée pour examen, présentation, renvoi et rapport aux termes du présent article.

Dépôt pour examen

(2) Toute personne peut déposer une pétition d'intérêt public auprès du greffier du Sénat; celui-ci, à la demande du sénateur qui entend la parrainer, la remet à l'examineur des pétitions qui détermine si elle est conforme à l'article 69.

Referral

(3) Where a Senator presents a public petition in the Senate with a report by the Examiner of Petitions attached advising that the petition is in compliance with rule 69, the petition, its subject-matter and the report shall be referred, without notice and without debate, to the appropriate standing committee.

Report

(4) The committee to which a public petition is referred under subsection (3) may report on its findings and recommendations, if any, to the Senate.”.

3. a) Recommendation:

That, with the exception of clauses 26.1(8) to (11), the Senate adopt the substance of the October 16, 2000 motion of Senator Kinsella, seconded by Senator Forrestall, that would add a rule 26.1 to provide for the expeditious consideration of secession referendum questions or referendum results by Committee of the Whole, upon their being tabled in a provincial legislature or otherwise officially released.

b) Proposed Rule:

That the *Rules of the Senate* be amended, in rule 26,

(a) by adding the following before subsection (1):

“Constitutional business

(1) Constitutional Business: Orders of the Day for motions under rule 26.1(3).”

(b) by renumbering subsections (1) and (2) as (2) and (3) and all cross-references thereto accordingly; and

(c) by adding the following after rule 26:

“Question considered

26.1 (1) Immediately after the government of a province tables in its legislative assembly or otherwise officially releases the question that it intends to submit to its voters in a referendum relating to the proposed secession of the province from Canada, motions to refer that question to Committee of the Whole for consideration and report may be moved without leave at the next sitting of the Senate, and, if moved, must be considered and disposed of in priority to all other orders of the day.

Clear majority considered

(2) Immediately after the government of a province, following a referendum relating to the secession of that province from Canada, seeks to enter into negotiations on the terms of which that province might cease to be a part of Canada, motions to refer the subject of the clarity of the majority achieved in the referendum to

Renvoi

(3) Lorsqu'un Sénateur présente au Sénat une pétition d'intérêt public avec un rapport de l'examineur des pétitions attestant que la pétition est conforme à l'article 69, celle-ci, la question qu'elle vise et le rapport qui y est joint sont renvoyés, sans avis ni débat, au comité permanent compétent.

Rapport

(4) Le comité saisi de la pétition d'intérêt public visée au paragraphe (3) peut présenter un rapport faisant état de ses conclusions et, le cas échéant, de ses recommandations au Sénat. ».

3. a) Recommandation

Que le Sénat adopte, à l'exclusion des paragraphes 26.1(8) à (11), la teneur de la motion du 16 octobre 2000 du sénateur Kinsella, appuyée par le sénateur Forrestall, visant à ajouter une disposition 26.1 au Règlement de façon à permettre l'étude accélérée par le comité plénier des questions référendaires sur la sécession dès leur dépôt devant une assemblée législative provinciale ou les résultats des référendums sur la sécession dès leur publication officielle par d'autres moyens d'information.

b) Disposition proposée :

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié, à l'article 26 :

a) par adjonction, avant le paragraphe (1), de ce qui suit :

« Affaires constitutionnelles

(1) affaires constitutionnelles : motions présentées en vertu du paragraphe 26.1(3); »;

b) par le changement de la désignation numérique des paragraphes (1) et (2) à celle de paragraphes (2) et (3) et par le changement de tous les renvois qui en découlent;

c) par adjonction, après l'article 26, de ce qui suit :

« Étude de la question

26.1 (1) Dès que le gouvernement d'une province a déposé devant son assemblée législative ou autrement communiqué officiellement le texte de la question qu'il entend soumettre à ses électeurs dans le cadre d'un référendum sur un projet de sécession de la province du Canada, les motions visant à renvoyer la question à un comité plénier pour examen et rapport peuvent être présentées sans permission à la prochaine séance du Sénat et, une fois qu'elles ont été présentées, le Sénat les examine et en dispose en priorité avant tous les autres ordres du jour.

Majorité claire à considérer

(2) Dès que le gouvernement d'une province, après la tenue d'un référendum sur un projet de sécession de la province du Canada, cherche à engager des négociations sur les conditions auxquelles la province pourrait cesser de faire partie du Canada, les motions visant à renvoyer à un comité plénier pour examen et

Committee of the Whole for consideration and report may be moved without leave at the next sitting of the Senate, and, if moved, must be considered and disposed of in priority to all other Orders of the Day.

Order of business

(3) Notwithstanding rule 23(8), the Speaker shall call for motions under this rule as the first item of business after Question Period.

Priority

(4) Motions under this rule shall be considered and disposed of in the following order: a motion, if any, by the Government Leader; a motion, if any, by the Leader of the Opposition; a motion, if any, by the leader of a recognized third party in the Senate; motions, if any, by other Senators.

Deemed disposition

(5) Only one order of reference at a time may be made under subsection (1) or (2) and, as soon as an order of reference is adopted, with or without amendment, the remaining motions shall be dropped from the *Order Paper*.

Time

(6) Where the Senate adopts an order of reference under this rule, the Committee of the Whole shall report within fifteen calendar days after proceedings commenced in the Senate under subsection (1) or (2).

Transmission of findings

(7) When the Senate adopts a resolution in respect of a report presented pursuant to this rule, the Speaker of the Senate shall transmit copies of the resolution and of all proceedings held under this rule in the Senate and in the Committee of the Whole, including a complete copy of every representation made under this rule, to the Speaker of the House of Commons and to the Speakers of each provincial and territorial legislative assembly in Canada.”

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C., that the motion be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

rapport la question de la clarté de la majorité obtenue lors du référendum peuvent être présentées sans permission à la prochaine séance du Sénat et, une fois qu'elles ont été présentées, le Sénat les examine et en dispose en priorité avant tous les autres ordres du jour.

Ordre des travaux

(3) Malgré le paragraphe 23(8), le Président passe à l'appel des motions présentées en vertu du présent article en vue de les examiner en premier lieu après la Période des questions.

Priorité

(4) Le Sénat examine les motions présentées en vertu du présent article et en dispose dans l'ordre suivant : la motion, le cas échéant, du leader du gouvernement au Sénat; la motion, le cas échéant, du leader de l'opposition; la motion, le cas échéant, du leader d'un autre parti reconnu au Sénat; les motions, le cas échéant, des autres sénateurs.

Disposition présumée

(5) Un seul ordre de renvoi à la fois peut être donné en vertu des paragraphes (1) ou (2) et, dès l'adoption d'un ordre de renvoi, avec ou sans amendement, les motions qui restent sont rayées du *Feuilleton*.

Délai

(6) En cas d'adoption d'un ordre de renvoi par le Sénat en application du présent article, le comité plénier doit présenter son rapport dans les quinze jours suivant le début des délibérations du Sénat aux termes des paragraphes (1) ou (2).

Communication des conclusions

(7) En cas d'adoption par le Sénat d'une résolution portant sur le rapport présenté conformément au présent article, le Président du Sénat remet des copies de la résolution et des délibérations tenues conformément au présent article au Sénat et en comité plénier — y compris une copie du texte intégral de toutes les observations présentées en vertu du présent article — au Président de la Chambre des communes et au président de chacune des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada. »

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P., que la motion soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Wiebe moved, seconded by the Honourable Senator Chalifoux:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine the impact of climate change on Canada's agriculture, forests and rural communities and the potential adaptation options focusing on primary production, practices, technologies, ecosystems and other related areas;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished by the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry during the First Session of the Thirty-Seventh Parliament be referred to the Committee and;

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2003.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Kinsella:

That the Senate Standing Committee on Fisheries be authorised to have the public proceedings of the Committee, at its discretion, televised with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Kinsella:

That the Senate Standing Committee on Fisheries be authorised to hire such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary for the Committee's study of bills, subject-matters of bills and estimates referred to this Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C.:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be empowered to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,
*The Senate reverted to **Government Notices of Motions.***

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C.:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday next, November 5, 2002, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Wiebe propose, appuyé par l'honorable sénateur Chalifoux,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner l'impact du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les collectivités rurales au Canada et les stratégies d'adaptation à l'étude axées sur l'industrie primaire, les méthodes, les outils technologiques, les écosystèmes et d'autres éléments s'y rapportant;

Que les documents et les témoignages reçus et entendus sur le sujet et les travaux menés par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts durant la première session de la trente-septième législature soient renvoyés à ce même comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2003.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinsella,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches reçoive la permission de faire téléviser, selon le bon vouloir du comité, les délibérations publiques de ce comité pourvu que ses travaux soient le moins possible dérangés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinsella,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches reçoive la permission d'embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont le comité pourrait avoir besoin lors de son étude des projets de loi, de la teneur de ces derniers ou des prévisions budgétaires qui sont déferés à ce comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Baker, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, en dérangeant le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
*Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement.***

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 5 novembre 2002, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Reports of the Canada Lands Company Limited for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-170.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:39 p.m. the Senate was continued until Tuesday next, November 5, 2002, at 2:00 p.m.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Poulin (*October 30*).

The name of the Honourable Senator Poulin substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*October 31*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The names of the Honourable Senators Day and Kinsella substituted for those of the Honourable Senators LaPierre and Eyton (*October 30*).

The names of the Honourable Senators LaPierre and Eyton substituted for those of the Honourable Senators Day and Kinsella (*October 31*).

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The name of the Honourable Senator Robertson substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*October 31*).

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-170.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 39 le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 5 novembre 2002, à 14 heures.)

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*30 octobre*).

Le nom de l'honorable sénateur Poulin substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*31 octobre*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Les noms des honorables sénateurs Day et Kinsella substitués à ceux des honorables sénateurs LaPierre et Eyton (*30 octobre*).

Les noms des honorables sénateurs LaPierre et Eyton substitués à ceux des honorables sénateurs Day et Kinsella (*31 octobre*).

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

Le nom de l'honorable sénateur Robertson substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*31 octobre*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5